

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 9 DECEMBRE 2014**

Monsieur de BARROS ouvre la séance à 18 h 40. Il excuse les membres absents. Il indique que depuis le dernier conseil d'administration, la composition n'a pas évolué. Il manque toujours un représentant de la région et un de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). En revanche, Yoan HAUTEMULLE a été élu vice-président du Conseil de Vie Lycéenne (CVL). Donc le conseil d'administration se compose de 28 sièges pourvus, avec un quorum à 15. Il peut donc délibérer.

Madame LANET est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1°) Adoption du compte-rendu du dernier CA

Monsieur de BARROS s'assure que tous les membres ont bien reçu le compte-rendu. En l'absence de remarques, il est adopté en l'état.

19 votants

Pour : 19 Abstentions : 0 Contre : 0

Acte n°21

2°) Adoption de l'ordre du jour

Monsieur de BARROS s'assure que tous les membres ont bien reçu l'ordre du jour. En l'absence de remarques, il est adopté en l'état.

19 votants

Pour : 19 Abstentions : 0 Contre : 0

Acte n°22

3°) Protocoles EPS, bilan de l'association sportive

❖ Protocoles

Monsieur de BARROS explique en quoi consistent les protocoles d'évaluation EPS pour les examens. Il informe le conseil d'administration sur leurs contenus pour le bac pro, le BEP, le CAP et l'apprentissage.

Il précise qu'il a fallu s'adapter aux travaux extérieurs (piscine) et intérieurs (salle musculation).

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>❖ <u>Bilan de l'association sportive (AS)</u></p> <p>Adopté en assemblée générale de l'association sportive.</p> <p>Le fort pourcentage d'internes conduit à des besoins d'animation et d'activités tous les soirs. Jusqu'à 3 activités sont proposées le soir. Cela n'est possible qu'avec la mobilisation de tout le monde. Les deux enseignants d'EPS qui s'investissent 6, 7 heures par semaine soit le double de l'horaire normal. Les surveillants qui prennent en charge des activités. Des adultes qui accompagnent les sorties. Il faut aussi une adhésion de l'ensemble de l'équipe qui accepte de voir des élèves s'absenter le mercredi sur les temps de cours. Il y a un équilibre à trouver.</p> <p>L'association sportive licencie 37% des élèves, ce qui est bien supérieur aux taux académiques et nationaux. Ces licenciés participent tous activement et assidûment. La politique de l'association sportive est plus versée sur le plan de la participation et de la vie interne que sur les compétitions. En effet, les cours du mercredi et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ne permettent pas la stabilité des équipes en compétition.</p> <p>En revanche, cela entraîne un coût important lié à la recherche d'animations intéressantes.</p> <p>Le problème de l'association sportive du lycée est la participation des filles. L'association sportive a proposé des activités plus spécifiques pour les filles, des activités mixtes, des sports différents ou non connotés (rugby, foot). Rien n'y fait.</p> <p>Madame GUIRAUD : « Est-ce qu'on leur a posé la question ? »</p> <p>Monsieur de BARROS : « Oui, on a même monté des activités à leur demande mais au bout de quelques séances : plus personne ! »</p> <p>Monsieur CEBE : « C'est une question de dynamique. Certaines années, un groupe de filles entraîne leurs amies. Le mécanisme s'enclenche. Elles sont capables de le faire mais... »</p> <p>Monsieur de BARROS insiste aussi sur la formation de jeunes officiels : il présente le budget 2015 et le bilan financier 2014. Il insiste sur l'investissement de tous.</p> <p>Madame GILMER : « L'investissement des professeurs d'EPS au-delà des 3 heures prévues s'apparente à du bénévolat. »</p> <p>Monsieur le Proviseur : « On ne peut pas aller au-delà des 3 heures de rémunération. C'est de la bonne volonté mais aussi un investissement sur le climat de l'établissement. »</p>	
---	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

Madame FRAYSSE : « C'est important également de s'investir au-delà de son horaire réglementaire quand on fait ce métier. C'est une vocation. »

Monsieur de BARROS : « Il est exact que ce métier, si on l'aime dépasse le simple cadre d'un volume horaire défini. »

4°) Budget (voir document joint)

a) Règlement du Service Restauration Hébergement (SRH)

Madame PERROT explique en quoi consiste le règlement du SRH et insiste sur les points importants.

Monsieur de BARROS met l'accent sur la durée des remises d'ordre. Il indique que le SRH est annexé au règlement intérieur et donc consultable par les familles facilement.

19 votants

Pour : 19 Abstentions : 0 Contre : 0

Acte n°23

b) Taux de participation aux charges communes

Madame PERROT expose le principe de la participation aux charges communes.

La proposition est d'appliquer le pourcentage minimum de la fourchette prévue afin de préserver au maximum la part à mettre dans l'assiette. De plus, grâce aux travaux (isolation, fenêtre, sous station...) nous espérons des économies d'énergie donc moins de charges. La pose prochaine de compteurs divisionnaires va nous permettre d'affiner le calcul de cette participation aux charges communes.

19 votants

Pour : 19 Abstentions : 0 Contre : 0

Acte n°24

c) Commande publique

Madame PERROT explique le fonctionnement de la commande publique et le principe de déléguer au Proviseur l'autorisation de

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>conclure des marchés sans réunir le conseil d'administration.</p> <p>Madame GILMER : « C'est un peu utopique de fixer un montant à 5 millions d'euros. »</p> <p>Madame PERROT, monsieur de BARROS : « Ce sont les textes ».</p> <p>A 19 h 15 mn sortie de l'élève RAZANADRAVELO (malade) accompagné par madame SENIZERGUES.</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°25</p> <p>d) Budget</p> <p>Madame PERROT indique que désormais, un document présentant la masse salariale de tous les personnels, hors région, doit être communiqué au conseil d'administration.</p> <p>Madame FRAYSSE : « Quel est le nombre d'élèves ? »</p> <p>Monsieur de BARROS : « 250 élèves plus une quarantaine d'apprentis plus le GRETA. Le coût des personnels de l'UFA et du GRETA, n'entre pas dans cette masse salariale. »</p> <p>Madame GILMER demande quelques précisions sur ce document : correspondance du nombre d'Equivalent Temps Plein par rapport au nombre de personnes physiques...</p> <p>Madame PERROT commente les documents distribués. Il n'y a pas d'opérations en capital de prévues.</p> <p>19 h 15 retour de madame SENIZERGUES</p> <p>Madame PERROT indique que la forme du budget de l'an dernier, premier budget sous la RCBC, ayant donné satisfaction, elle la reconduit pour cette année.</p> <p>La dotation de fonctionnement est en augmentation de 60 000€. Cette augmentation prend en compte le surcoût de l'énergie, lié au nouveau marché passé par la région. Le suivi de la facturation est complexe et parfois on se perd un peu pour savoir ce que l'on a payé ou pas. Cette</p>	
--	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>situation semble particulière aux deux lycées de MAZAMET en raison du système en place.</p> <p>Madame GILMER précise que tous les établissements ne sont pas entrés dans cette convention avec la région. En dehors de quelques exceptions, le système permet une économie globale à l'échelle de Midi-Pyrénées.</p> <p>Madame PERROT explique rapidement les raisons du surcoût sur MAZAMET, avec le système de chauffage bois.</p> <p>Monsieur de BARROS reprend en insistant sur le prix de l'abonnement : 52 000 €. Les 60 000€ en plus sont intégralement affectés à cette dépense de viabilisation. Même si la région prend en charge les dépassements éventuels, il ne faut pas tenter de minimiser cette somme pour transférer de l'argent sur d'autres postes en espérant que la région compensera le manque sur la viabilisation. Le budget doit être sincère.</p> <p>Madame PERROT commente les services.</p> <p><u>Accompagnement personnalisé – activités pédagogiques</u> : la disparition de la subvention pour la matière d'œuvre des examens due au passage au CCF, entraîne un déficit supplémentaire qu'il faut compenser avec de la taxe d'apprentissage.</p> <p>19 h 37 départ de madame FRAYSSE.</p> <p>La réduction du nombre des OPCA, la conjoncture économique laissent présager une baisse de la taxe d'apprentissage pour les années qui viennent.</p> <p>Il est demandé d'utiliser chaque année, l'intégralité de la taxe d'apprentissage collectée. L'établissement a des gros reliquats de taxe d'apprentissage qui proviennent de périodes de travaux où les besoins étaient moindres. Il convenait également d'attendre la fin de ces travaux pour connaître les besoins réels. Désormais, on va donc pouvoir dépenser la taxe d'apprentissage à bon escient.</p> <p>Il y a également une inconnue sur la subvention ERASMUS+ et monsieur de BARROS se montre inquiet pour cette année.</p> <p>De même, il conviendra de prendre en compte l'évolution des structures des GRETA et du CFA qui devient académique..</p> <p>Monsieur de BARROS indique que ces deux changements de structures ont pour but de mutualiser les ressources.</p>	
--	--


<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>Madame PERROT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Administration et logistique : la baisse des recettes est due à la disparition des occupations précaires des logements donc à la disparition des loyers. Elle revient rapidement sur la viabilisation. ➤ Vie établissement : madame PERROT explique le contenu du domaine. <p>Madame SENIZERGUES : « Le lycée met en place de plus en plus d'actions dans le cadre du CESC et il faut aujourd'hui trouver des intervenants gratuits obligatoirement. »</p> <p><u>Service spécial bourses nationales</u> : la proportion d'élèves boursiers est en augmentation.</p> <p>Madame GILMER : « C'est aussi le signe que plus d'élèves défavorisés accèdent au lycée ».</p> <p>Monsieur de BARROS s'en réjouit effectivement mais craint que ce soit également le signe d'une paupérisation du public accueilli. Cela entraîne des soucis pour les tenues, les stages, la mobilité, les paiements de l'hébergement.</p> <p>Madame GILMER : « Les tenues sont prises en charge par la région (BRPE)».</p> <p>Monsieur de BARROS confirme. Mais la prise en charge intervient en décembre, donc il y a un trimestre à effectuer.</p> <p><u>Service spécial hébergement</u> : on peut espérer une légère augmentation des internes liée à la fin des travaux, donc à la pleine capacité d'accueil. En revanche, il y aura baisse des commensaux puisque les ouvriers ne mangent plus à la cantine.</p> <p>Madame PERROT décrit le principe de l'ARS de la région, revient sur les charges communes et autres charges.</p> <p>Bien entendu, des ajustements sur le budget seront possibles dans l'année par le biais de DBM.</p> <p>En l'absence de questions, le budget est soumis au vote.</p>	
---	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°26</p> <p><u>5°) Questions diverses</u></p> <p>Monsieur de BARROS indique qu'il est prêt à répondre à des questions même si aucune question n'a été déposée.</p> <p>Pas de question.</p> <p>Monsieur de BARROS souhaite remercier la région pour les travaux, les relations avec les services et la qualité du produit fini, une fois que toutes les réserves auront été levées. En revanche, il souhaite redire ce qu'il a déjà indiqué lors du suivi de chantier sur les « spécialistes » de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Laverie : le spécialiste n'a pas tenu compte de notre projet initial, il a même indiqué que je ne prenais pas en compte les conditions de travail des agents. Il a souhaité que la laverie soit très ouverte vers les élèves pour qu'ils « se rendent compte de ce qu'est le travail des agents à la plonge » (en lycée hôtelier ?!!!). Au final, la plonge est aussi bruyante qu'avant puisqu'elle bénéficie du bruit de la salle à travers la grande ouverture. Et la salle est beaucoup plus bruyante qu'avant puisque le bruit de la laverie se propage ! ➤ Eau chaude à l'internat : passage de deux fois 3 000 litres à une fois 3 000 litres. Nous avons souligné notre inquiétude au moment des douches. Réponse : en cas de besoin un groupe électrique prend le relais. Etant donné la puissance du groupe électrique, je pense effectivement que nous ne manquerons pas d'eau chaude mais à quel coût ?! <p>Monsieur de BARROS demande une précision à l'élue de la Mairie sur une réunion qui aurait eu lieu récemment sur les installations sportives d'après les professeurs d'EPS d'un autre établissement. Il ne se souvient pas avoir reçu d'invitation pour le lycée professionnel hôtelier.</p> <p>Madame GUIRAUD : il s'agissait en fait d'une réunion publique sur la baisse des subventions Etat et donc sa répercution sur les associations et les projets.</p>	
---	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>Monsieur de BARROS indique donc qu'il s'agissait d'une mauvaise information. Il en profite tout de même pour renouveler la demande d'être associé aux étapes du nouveau projet.</p> <p>Madame GUIRAUD prend note. Elle indique que la Mairie attend la les subventions du Conseil Général et Régional pour proposer le transfert à la communauté d'agglomérations.</p> <p>Monsieur de BARROS souhaite attirer l'attention de la Mairie sur l'attribution du marché du nettoyage des installations sportives. C'est très satisfaisant aujourd'hui, mais il y a eu des années plus difficiles avec certains intervenants.</p> <p>Monsieur CEBE confirme ce fait.</p> <p>Madame GUIRAUD : « La Mairie sera vigilante et le marché est attribué au « mieux disant ».</p> <p>Madame GILMER félicite les deux élèves qui ont fait l'objet d'articles dans la presse.</p> <p>Monsieur de BARROS acquiesce et indique aussi la place de finaliste au « Meilleur Ouvrier de France » d'une enseignante, preuve que les compétences pédagogiques n'excluent pas un très grand niveau professionnel.</p> <p>Le silence régnant, monsieur de BARROS clôt la séance à 20 h 15.</p> <p>Le Président du CA</p>  <p>Fabrice de BARROS</p>	
--	--

L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 N° de la séance : 2	<u>A.S. 2014/2015</u>
OBJET	RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE